



Visite des autre copropriétaire dans un lot privé

Par **VON LINDEN**, le **20/06/2011 à 22:38**

Dans une copropriété, il y a 3 copropriétaires, A, B et C. Une cheminée desservant uniquement A passe par le grenier de B. La partie de cheminée passant dans le grenier de B, ainsi que la partie sur le toit ont commencé à s'effondrer. Des briques sont tombées par dizaine dans le grenier de B, générant des voies d'eau.

Le syndic professionnel, venu sur place, a pris des photos et a constaté la dangerosité de la situation, (ainsi que les artisans venus établir des devis).

Démolition = 2400€, remplacement aux normes = 620€.

Lors de l'assemblée générale, les copropriétaires B et C étant majoritaires, ont voté pour, le copropriétaire A a voté contre.

Il veut faire un recours, prétextant qu'il veut d'abord vérifier l'état de la cheminée, dans le grenier privé de B.

Quels sont ses droits d'accès sur ce lot privé ?

La parole du syndic ne suffit-elle pas ?

Le copropriétaire A peut il obtenir gain de cause en cas de recours, s'il n'a pas eu accès au grenier privé de B ?